

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2021_015

Séance du mardi 26 janvier 2021

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 22/01/2021

Présents : 17

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,

Votants: 17

Pour : 17

Contre : 0

Secrétaire de

séance: Catherine BLACLARD

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés:

Excusés: Matthias CORNEVAUX, Mathieu PUCHERAL

Absents:

Objet: Réfection des toitures des bâtiments communaux - Plan de Financements - DE_2021_015

Monsieur le conseiller délégué aux bâtiments communaux, Cyril DJALMIT, présente au Conseil municipal un bilan sur l'état des bâtiments possédés par la commune.

Il apparaît urgent de réaliser des travaux de réfection de toiture sur plusieurs bâtiments communaux. En effet, ces toitures présentent plusieurs fuites actives entraînant des dégâts importants sur les bâtiments ainsi qu'un risque pour la population à travers les possibilités de chutes de lauzes.

Il a été demandé aux artisans couvreurs du territoire de réaliser des devis pour ces travaux.

La meilleure offre a été faite par EBCL pour une opération globale de refection de 6 bâtiments pour un montant total de 63 000 € HT

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réaliser ces travaux et d'approuver le plan de financement suivant :

DETR : 37 800 € (60 %)

Département : 12 600 € (20 %)

Fonds propres : 12 600 € (20 %)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement ci-dessus

AUTORISE Monsieur le maire à lancer les travaux de rénovation dans les plus brefs délais

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,

Les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Stephan Maurin

